

Association Française des Agents Artistiques

(anciennement
Chambre Syndicale des
Agents Artistiques pour
la Musique Classique)



AFAA ASSOCIATION
FRANÇAISE DES
AGENTS ARTISTIQUES

Communiqué COVID-19

Les récentes mesures consécutives prises par le gouvernement ont considérablement affecté le secteur culturel. Les salles de spectacles se voient annuler la totalité de leurs représentations **les artistes sont directement et très fortement affectés par ces mesures restrictives. Il en va de même pour notre profession et l'ensemble des professionnels de la culture.**

Depuis sa création il y a près d'un siècle, les valeurs défendues par l'AFAA (Association Française des Agents Artistiques pour la Musique Classique – anciennement Chambre Syndicale) restent inchangées : **défendre les artistes et la profession d'agent artistique.** Il semble important de rappeler le rôle et les actions mises en place face à cette crise sanitaire pour laquelle chacun est mobilisé.

Les différents théâtres, maisons d'opéra et salles de concert sont en recherche active de solutions pour maintenir les représentations et **l'AFAA s'engage à leurs côtés, tous prêts à faire des concessions face à cette situation exceptionnelle** et indépendante de nous tous.

Toujours dans une **démarche d'accompagnement et de conseil**, L'AFAA est actuellement en train d'étudier chaque cas en concertation avec les théâtres et salles de concert, afin de pouvoir **défendre au mieux les intérêts des artistes.**

L'AFAA souhaite, par ce communiqué, **exprimer tout son soutien envers les artistes** afin de faire face tous ensemble à cette situation et **témoigner de l'engagement commun de l'ensemble de ses membres** dans la recherche des solutions les plus adaptées, dans l'intérêt de tous.

Dans ces moments difficiles pour tous, **l'AFAA fait appel à la compréhension du gouvernement et demande un engagement de la part des responsables politiques envers notre secteur, notamment avec la création d'un fond de dédommagement permettant d'assurer la rémunération des artistes et de leurs agents et la mise en place de mesures exceptionnelles concernant les délais de déclarations pour l'intermittence – le statut d'intermittent de chacun étant dorénavant en danger.**

Membres du bureau :

Présidente : Dominique Riber

Vice-Président : Réda Sidi-Boumedine

Trésorier : Daniel Lombard

Secrétaire Général : Elsa Vautrain

Présidente d'Honneur : Marie-Anne de Valmalète